



Medienmitteilung Communiqué de presse

Moutier, le 18 février 2019

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland communique:

Reconvilier

Prévenu d'homicide mis en accusation

Suite aux investigations menées dans le cadre d'un homicide perpétré le 25 janvier 2017 à Reconvilier, le Ministère public Jura bernois-Seeland a mis en accusation le prévenu sous les préventions d'assassinat, éventuellement de meurtre ainsi que de séquestration.

Le 25 janvier 2017, une femme a été retrouvée sans vie dans un appartement à Reconvilier. Un ressortissant américain avait été interpellé sur les lieux. Celui-ci était blessé. Le décès a été causé par des blessures infligées à la victime au moyen d'un objet coupant (v. communiqués de presse du [26.1.17](#) et [27.1.17](#)).

Suite aux investigations menées, le Ministère public Jura bernois-Seeland informe qu'il a mis en accusation le prévenu devant le Tribunal régional Jura bernois-Seeland, agence du Jura bernois à Moutier, sous les préventions d'assassinat, éventuellement de meurtre ainsi que de séquestration.

Le Ministère public estime qu'il ressort des actes d'instruction menés tant en Suisse qu'aux Etats-Unis et au Kenya que le prévenu doit être soupçonné d'avoir tué la victime avant de s'automotiler. Le prévenu conteste quant à lui que les faits se soient déroulés de cette manière.

Le procès est fixé devant le Tribunal en juin 2019.

Note aux rédactions: Raphaël Arn, procureur en charge du dossier au sein du Ministère public, se tient à disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires le 18.02.2019 entre 09h30 et 11h30, au numéro +41 31 636 32 71.